







ARRÊTÉ DU MAIRE
Portant autorisation de tranchée et pose de
canalisations réseau télécom

Le Maire de la Commune de Saint Hilaire le Chatel

-  **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211 - 1 et suivants,
-  **Vu** le code de la voirie routière,
-  **Vu** la demande présentée par la société Orange et M Seghiri Sofian
-  **Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,





ARRÊTE

Article 1^{er} la société Orange est autorisé a effectuer des travaux de terrassement, pose de canalisations et regards sur la voirie dénommée route de Faye de la commune de Saint-Hilaire-le-Châtel

Article 2 Les travaux sont prévus à compter du 31 mars 2026 pour une période de 01 jour de travaux

Article 3 **L'arrêté est valable 1 mois a compter du 31 mars 2026**

Article 4 Le prestataire devra mettre en place les moyens sécuritaires nécessaires tel que :

-  Rétrécissement de la voie
-  Circulation alternée, par panneaux 10 km/h ou feux tricolores
-  Interdiction de stationner
-  Déviation

Cette liste n'est pas exhaustive et les demandeurs s'engagent à une obligation de résultats quant aux moyens à mettre en place. Les demandeurs seront considérés comme responsable en cas d'accident lié a un défaut reconnu de signalisation

Article 5 Le présent arrêté sera affiché en Mairie, le pétitionnaire le tiendra à disposition sur le chantier

Fait à Saint Hilaire le Chatel, Le 24 février 2026

Le Maire, Philippe Blutel





Votre correspondant : Seghiri Sofian
Téléphone :
Télécopieur :
Portable : 0766155592
seghiri@hexa-com.fr
N° référence : O/Savoir/ 1104851 / PV 1057736

Mairie de SAINT HILAIRE LE CHATEL
PLACE DE LA MAIRIE

61400 ST HILAIRE LE CHATEL

Le 23/02/2026

Objet : demande de permission de voirie :
Dossier : **1104851** / PV n° : 1057736
Gestionnaire de voirie : Mairie de SAINT HILAIRE LE
CHATEL

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-jointe la demande de permission de voirie, concernant l'occupation d'ouvrage en domaine public routier suivant :

RTE DE FAYE.
61400 **ST HILAIRE LE CHATEL** -

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la réalisation de l'ouvrage projeté relève de notre mission de service universel et contribue à l'amélioration de la desserte téléphonique et à la satisfaction de nos clients.

En l'absence de réponse de votre part, les travaux ne pourront pas débuter, aussi je vous remercie de bien vouloir m'adresser votre accord en me retournant l'imprimé de réponse ci-joint ou par tout autre moyen en précisant le numéro de référence de la demande, à l'adresse suivante :

ORANGE
KYNTUS RCC normandie
20 ROUTE DE ROUEN
BP
LA TRINITE DE THOUBERVILLE

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Natacha Bertin
Responsable du Groupe Chargés d'Affaires

P.J. : le dossier technique

Note annexe aux demandes de permission de voiries

1 – rappel : finalité de la permission de voirie :

La permission de voirie est une demande d'autorisation d'occupation du domaine public. Elle n'est pas une demande d'autorisation préalable sur l'opportunité esthétique de la plantation d'artère aérienne. La finalité unique est d'incrémenter le linéaire d'artère afin de pouvoir comptabiliser le patrimoine d'artère aérienne (et souterraine), et donc de pouvoir calculer le montant de la redevance d'occupation du domaine public.

A noter qu'une interdiction générale de plantation dans un POS est illégale ; les opérateurs de télécommunication ont le choix de la technique pour raccorder les clients.

Orange a un réseau très largement implanté sur tout le territoire, et poursuit le déploiement en fonction des besoins, et est donc quasiment le seul impacté par d'éventuelles contraintes de mise en souterrain. D'autre part Orange a seul l'obligation de louer ses maillons de réseau à prix coûtant, et avec des tarifs pilotés à la baisse par le régulateur, afin que les concurrents acquièrent rapidement des parts de marchés. Ces règles ne s'appliquent pas pour les autres opérateurs, bien qu'il n'existe plus aucun monopole sur les réseaux depuis 1996, chacun ayant toute liberté pour construire son propre réseau. Par ces mécanismes qui n'existent nulle part ailleurs dans le domaine marchand, les parts de marchés de Orange ont été ramenées à hauteur de 50% sur quasiment l'ensemble des produits et services. En raison de ce résultat, il devrait y avoir à terme un retour aux règles normales de la concurrence.

Dans ce contexte, il ne serait donc pas possible pour Orange de supporter une augmentation des charges face à une baisse imposée de parts de marchés et de tarifs, sachant que ces infrastructures qui supportent 50% de parts de marchés externe, ne feront l'objet d'aucune rétribution supplémentaire de la part des concurrents ; ces contraintes constitueraient à ce titre une discrimination vis à vis de Orange par rapport aux autres opérateurs. Suite à la déclinaison de la loi LEN, Orange va participer à l'aménagement esthétique du territoire via les opérations d'effacement de réseaux, pour un montant important; il n'est pas possible dans ce contexte d'aller au-delà de ce montant sur d'autres types d'opérations. Cependant, dans le cadre de notre action permanente de force de proposition sur l'optimisation des procédures, des coûts, et de recherche de l'intérêt général, nous proposons la procédure ci dessous pour les projets d'implantation de nouvelles artères aériennes.

2 - solutions face à un souhait d'enterrage du projet d'artère :

il est possible que la collectivité locale n'ait pas d'objection au déploiement de l'artère, mais il peut être souhaité par les élus d'enfouir l'artère, surtout, si à proximité du projet, des artères ont déjà fait l'objet d'opérations d'effacements. A noter que la loi sur la PVR permet de répondre à cette préoccupation, en faisant participer les particuliers à l'investissement de raccordement en sous terrain.

Afin de rester à l'écoute des collectivités locales, de continuer à travailler de façon constructive et de répondre positivement aux collectivités locales en leur laissant le choix, les solutions suivantes vous sont proposées, tenant compte de la diversité des cas de figure :

- la collectivité locale juge que l'artère concernée n'a pas de caractère esthétique particulier, et donne une suite favorable au déploiement du réseau de France Télécom suivant la technique aérienne,
- la collectivité locale juge que l'artère concernée est dans un cadre qui mériterait un traitement esthétique, il y a alors plusieurs possibilités :

- établissement d'un devis payant par Orange identifiant la différence de coût entre la solution aérienne et souterraine, devis permettant d'estimer ce coût afin que la collectivité locale puisse prendre position sur la suite à donner :

- la collectivité locale ne donne pas suite en raison du coût,
- la collectivité locale prend en charge sur fond propre la différence de coût souterrain / aérien,
- la collectivité locale prend en charge la différence de coûts avec l'aide des partenaires présents sur les opérations d'effacements de réseau, en fonction des modalités définies localement.

Dans le cas de souhait d'étudier l'enfouissement, merci de nous solliciter pour suite à donner.

remarques annexes :

La partie distribution du réseau boucle locale (premier kilomètre en partant du client) est enterrée à hauteur de 60%, et la partie transport de la boucle locale (les deux kilomètres suivant avant le central) est enterrée à hauteur de 80% (lignes «basses tension» d'Orange).

Les câbles du réseau longue distance sont enterrés en totalité (« les lignes haute tension » d'Orange).



Demande de Permission de voirie

(Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005)
Article R 20-47 du code des P.C.E.

Date : 23/02/2026	Instructeur
Contact : Seghiri Sofian Téléphone : Portable : 0766155592 seghiri@hexa-com.fr N° de dossier : 1104851//	Mairie de SAINT HILAIRE LE CHATEL PLACE DE LA MAIRIE 61400 ST HILAIRE LE CHATEL

Demandeur	Gestionnaire de voirie
KYNTUS RCC normandie 20 ROUTE DE ROUEN BP LA TRINITE DE THOUBERVILLE	Mairie de SAINT HILAIRE LE CHATEL PLACE DE LA MAIRIE 61400 ST HILAIRE LE CHATEL

Niveau d'urgence

Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux

61400 ST HILAIRE LE CHATEL - RTE DE FAYE.

Description des travaux à réaliser

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	11		m. d'alvéole	11	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui Orange	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires :

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 31/03/2026

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au : 01/04/2026 soit un mois

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : Orange KYNTUS RCC normandie Représenté par : Seghiri Sofian

Adresse Numéro : 20 Extension : Nom de la voie : ROUTE DE ROUEN BP

Code postal Localité : LA TRINITE DE THOUBERVILLE Pays : France

Téléphone 0766155592

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _ _ _

Courriel : seghiri@hexa-com.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : RTE DE FAYE.

Code postal 61400 Localité : ST HILAIRE LE CHATEL -

Document d'urbanisme antérieur (*déclaration de travaux ou permis de construire*) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	— — — mètres	— — — mètres	— — — mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application 31/03/2026

Durée d'application (en jours calendaires) : 1.0 Jour(s)

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt Matériaux Benne Grue Etalage
ou Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
stationnement Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie ___ ___ mètres de la saillie ___ ___ mètres
des trottoirs ___ ___ mètres Hauteur sous saillie ___ ___ mètres

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau ___ ___ millimètre Longueur ___ ___ mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée ___ ___ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement ___ ___ mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale mètres mètres
Tranchée transversale mètres mètres
Fonçage mètres mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} (3) Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : LA TRINITE DE THOUBERVILLE Le : 23/02/2026

Nom : Prénom : Seghiri Sofian Qualité : Chargé d'affaires

(3) Extrait cadastral ou équivalent

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1104851// /ZN-NA-FI612930008-4
 Date : 23/02/2026
 Contact : Seghiri Sofian

KYNTUS RCC normandie
 20 ROUTE DE ROUEN
 BP
 LA TRINITE DE THOUBERVILLE

Bénéficiaire (si différent du demandeur)
@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Mairie de SAINT HILAIRE LE CHATEL PLACE DE LA MAIRIE 61400 ST HILAIRE LE CHATEL	Permission accordée : Date et signature : (Nom et qualité) (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux
61400 ST HILAIRE LE CHATEL - RTE DE FAYE.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	11		m. d'alvéole	11	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Gestionnaire de voirie :19984 Mairie de SAINT HILAIRE LE CHATEL

Commentaires :
Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux : 31/03/2026
Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041

DOSSIER-TECHNIQUE

1. Plan du réseau présentant les modalités de Passage et d'ancrage :

- Charge en génie civil

Dispositions générales sur canalisations : 0,80 m sous chaussée ; 0,50 m sous trottoir.

- Charge en aérien

Dispositions générales plantation de poteau : 1,30 m de profondeur d'implantation ; 6,70 m hors sol ; 6,50 m de flèche des câbles entre deux appuis.

2. Données techniques nécessaires à l'appréciation de la possibilité d'un éventuel partage des installations existantes.

3. Schémas d'implantation sur les ouvrages d'art et les carrefours.

4. Conditions prévisionnelles d'organisation du chantier :

- Emprise

Le chantier sera implanté de manière à occuper une surface aussi réduite que possible dans le respect d'une bonne exécution des travaux.

- Maintien de la circulation

Les dispositions seront prises de façon à réduire au maximum la gêne pour la circulation publique. La continuité des accès sera assurée au moyen de ponts de voitures et passerelles pour piétons avec garde-corps rigide. Les accès nécessaires à la circulation privée seront réalisés au moyen de ponts de service. Ces passages seront clairement balisés et protégés.

- Signalisation du chantier

Les signalisations d'approche, de position, de fin de prescription et de jalonnement en cas de détournement de la circulation seront mises en place. Le chantier sera isolé en permanence des espaces réservés aux personnes et des portions de chaussée non affectées par les travaux. Des dispositifs de balisage rigides seront mis en place du côté voie de la circulation automobile. Des clôtures rigides, résistantes et continues seront mises en place côté accotement ou trottoir. L'ensemble des dispositifs sera éclairé pendant la nuit par un nombre suffisant de lanternes pour être visible en toutes circonstances. Le dépôt de chantier sera totalement isolé des circulations piétonnes et routières par des clôtures constituées d'éléments jointifs. Dans la mesure du possible, le stationnement des véhicules assurant la desserte du chantier se fera à l'intérieur des emprises autorisées.

- Sécurité

Conformément à la loi, un coordonnateur de sécurité sera désigné selon la nature du chantier.

5. Modalités techniques de remblaiement ou de reconstruction d'ouvrages :

- Démolition des revêtements

Selon la nature du revêtement de surface, découpes à l'aide d'une scie à disque, de trancheuse à roue, de pelle pneumatique, etc., avec une largeur de 10 cm de part et d'autre de la dimension de la fouille.

- Remblaiement et compactage

Trottoir : les remblais sont réalisés, après calibrage et tri, avec les matériaux extraits de la fouille ou avec une grave naturelle 0/30 soigneusement mise en œuvre. Le compactage sera réalisé par couche de 30 cm.

Chaussée : les remblais sont réalisés pour la couche de fondation en grave naturelle de 40 cm et pour la couche de base en grave naturelle de 40 cm. Le compactage sera réalisé par couche de 20 cm.

Les terres extraites non réutilisables seront évacuées en décharge.

Les dispositions prévues à la note technique sur le compactage des remblais (SETRA) seront appliquées.

- Revêtement de surface

Espaces verts : apport de terre végétale si nécessaire.

Trottoir : couche en enrobé BB 0/6,3 sur 3 cm.

Chaussée : couche de roulement réalisée en deux fois 5 cm de béton bitumineux BB 0/10.

Les joints seront réalisés par une émulsion de bitume pour parfaire l'étanchéité.

6. Echancier prévisionnel de réalisation des travaux :

Date prévue pour le début des travaux : 31/03/2026

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Remarques : toute suggestion particulière sera examinée.



Diagnostic amiante

Date : 23/02/2026	
Contact : Seghiri Sofian Téléphone : Portable : 0766155592 Télécopieur : seghiri@hexa-com.fr N° de dossier: 1104851	Monsieur le Directeur de la Voirie Mairie de SAINT HILAIRE LE CHATEL PLACE DE LA MAIRIE 61400 ST HILAIRE LE CHATEL

M

Objet : D

NE PAS COMMUNIQUER

Nous vous informons

61400 ST HILAIRE LE CHATEL - RTE DE FAYE.

Liste de diffusion du projet mis à l'instruction technique

Dossier n° **1104851**

PV **1057736**, relatif aux travaux suivants : **Réalisation de conduite multiple,**

Adresse des travaux projetés :

61400 ST HILAIRE LE CHATEL RTE DE FAYE

Services et Gestionnaires de Réseaux	Nombre d'exemplaires
--------------------------------------	----------------------

Nom	Adresse
-----	---------

Mairie de SAINT HILAIRE LE CHATEL	
--	--

PLACE DE LA MAIRIE	
--------------------	--

61400 ST HILAIRE LE CHATEL	1
----------------------------	---

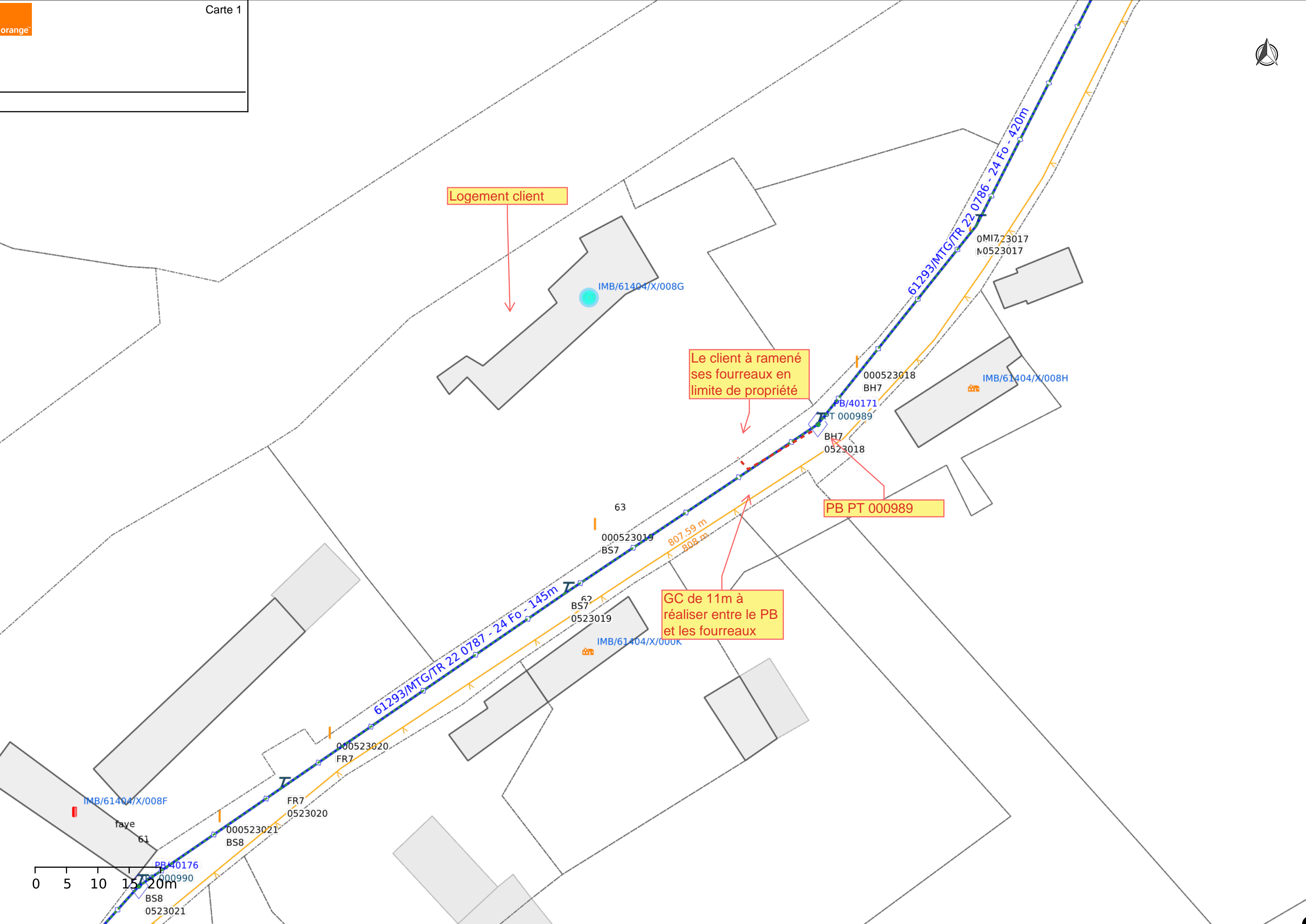
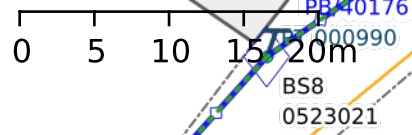


Logement client

Le client à ramené ses fourreaux en limite de propriété

PB PT 000989

GC de 11m à réaliser entre le PB et les fourreaux



17 févr. 2026 à 10:53:36
1 Route de Faye
61400 Saint-Hilaire-le-Châtel
France

Logement client



17 févr. 2026 à 10:53:53
62 Faye
61400 Saint-Hilaire-le-Châtel
France

Ligne HTA



17 févr 2026 à 10:54:26
1 Route de Faye
61400 Saint-Hilaire-le-Châtel
France

Le client a ramené
ses fourreaux en
limite de propriété



17 févr. 2026 à 10:54:38
1 Route de Faye
61400 Saint-Hilaire-le-Châtel
France

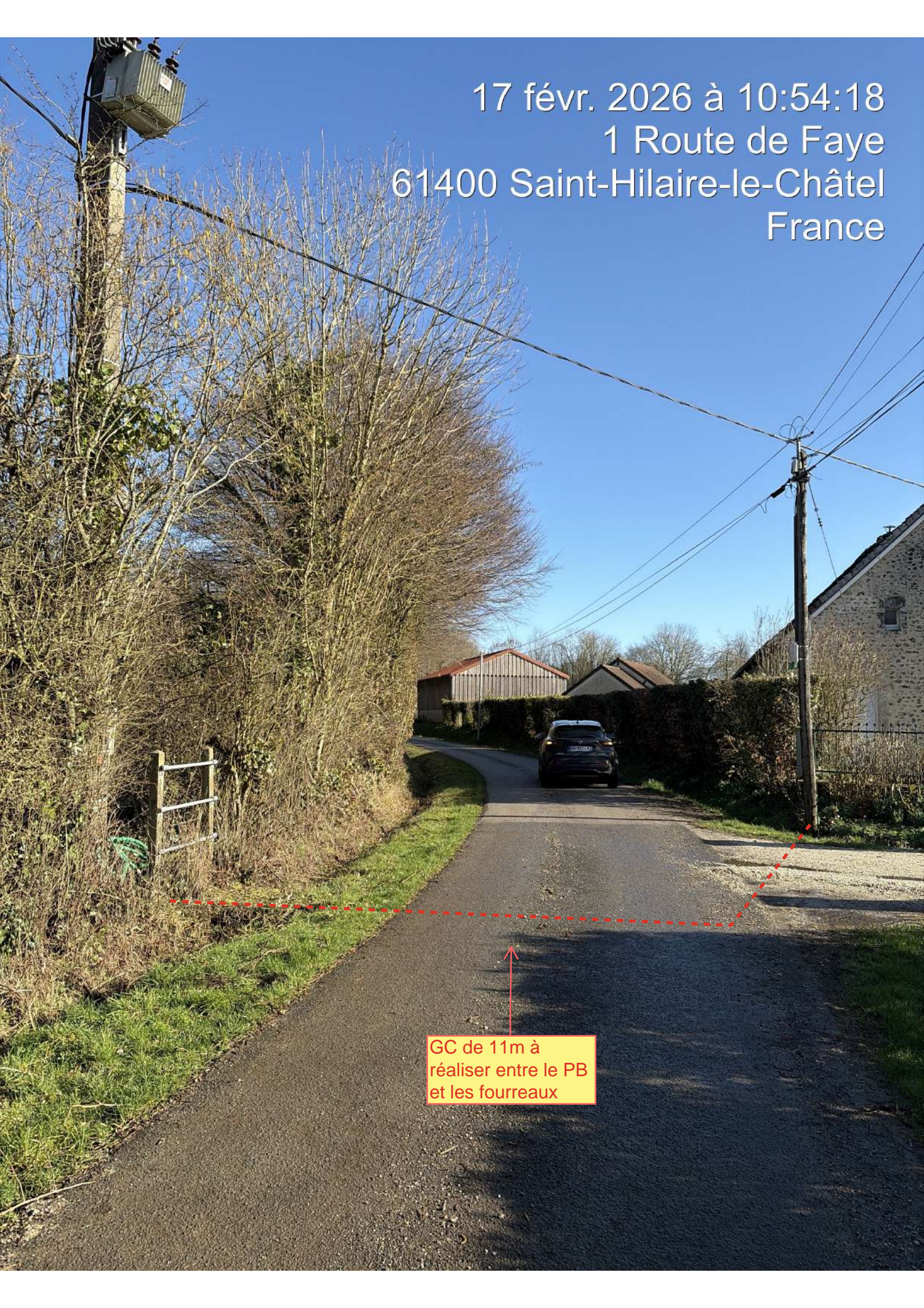
PB PT 000989



17 févr. 2026 à 10:54:28
1 Route de Faye
61400 Saint-Hilaire-le-Châtel
France



17 févr. 2026 à 10:54:18
1 Route de Faye
61400 Saint-Hilaire-le-Châtel
France



GC de 11m à
réaliser entre le PB
et les fourreaux

